

P.C
Buloto

23/11/1998

A TOUS LES SERVICES D.C.A.

- LES CHEFS DE SERVICES
D.C.A SONT INVITÉS A
PROGRAMMER LES CONGES
DES AGENTS.

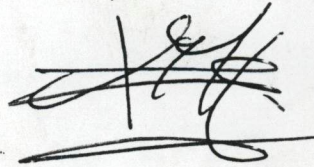
- NE JAMAIS LAISSER LE
SERVICE VIDE D'HOMMES.

- ETABLISSEZ LE SIGNALEMENT
DU PERSONNEL.

- PENSEZ A METTRE AU POINT
LE RAPPORT D'ACTIVITES.
CFR CANEVAS 1998.

COLLABORATION.

J.M | DCA



REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
B.P. 1044 KIGALI
TEL: 8 35 27 FAX: (250) 8 35 18

DECISION DE CONGE N° 1508/94.00/du.13./01./1998.

Vu le Décret-Loi du 19 Mars 1974 portant Statut Général des Agents de l'Etat, spécialement en son article n° 19;

Vu les articles 22, 23 et 24 de l'Arrêté Présidentiel n°69/03-02 du 19 Mars 1974, portant Statut des Agents de l'Administration Centrale;

Vu la lettre du 15/10/1998 de

Madame.....

Mademoiselle.....

Monsieur..Jean MUKIMBIRI/ Directeur de la Culture et des Arts

(D.C.A)

Attendu que les droits de congés de l'agent susmentionné totalisent...30.....jours portant sur le(s) exercice(s)1997.....

A. Il est accordé à :

Madame.....

Mademoiselle.....

Monsieur.....Jean MUKIMBIRI (D.C.A)

.....
un congé de30.....jours soit :

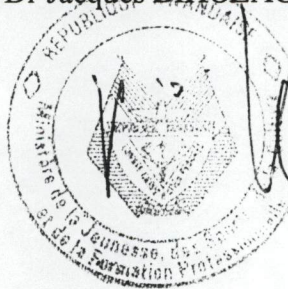
...30.....jours de repos portant sur l'exercice 1997

...../.....jours de congé de circonstance;

B. Ce congé prend cours à dater du ...01...../....12./....1998.... et expire le 30...../12...../1998.....

Le Ministre de la Jeunesse des Sports de la Culture et
de la Formation Professionnelle

Dr Jacques BIHOZAGARA



C.P.I:

-Monsieur le Secrétaire Général
au MIJESCAFOP
-Services du Personnel
au MIJESCAFOP